

## **Les décisions**

- ▶ Validation du compte-rendu du CA du 8 octobre 2009
- ▶ 1<sup>ère</sup> étape dans la construction budgétaire 2010
- ▶ Subvention VUC
- ▶ Tarifs location salles UVHC et gymnases
- ▶ Exonération droits d'inscription doctorants sous contrat doctoral « Ministère »
- ▶ Sorties d'inventaire
- ▶ Créances irrécouvrables de la BU
- ▶ Présentation des conventions signées dans le cadre de la délégation
- ▶ Convention d'application avec la Caisse des Dépôts et Consignations
- ▶ Approbation du bilan 2008-2009 et du programme de prévention Hygiène et sécurité 2009-2010
- ▶ Bilan social 2008
- ▶ Présentation des comptes de Valutec

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14H25.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour, puis débute la séance par la présentation d'informations concernant les dossiers en cours de l'établissement :

### **- Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et projets bâtiments UVHC:**

Les crédits Etat dégagés en 2010 dans l'académie de Lille représentent environ 13 M€. Pour l'UVHC, le bâtiment financé en 2010 sera le bâtiment CISIT dont la part Etat est de 1,7M€, (autres financements : Région et FEDER). L'établissement souhaite pouvoir débloquer les crédits d'étude de l'espace polyvalent en 2010 pour obtenir un financement de construction en 2011.

La construction de l'extension de l'ENSIAME est bien avancée aujourd'hui et le bâtiment devrait être opérationnel à la rentrée 2010.

Le bâtiment TC Agro à Cambrai a été inauguré.

### **- Campus innovant « transports durables » :**

Le dossier campus innovant est en cours de finalisation. Le financement de l'Etat s'élève à 20M€, Valenciennes Métropole, la Région et le Conseil Général du Nord sont les autres partenaires du projet. Un projet de convention de site a été envoyé à l'ensemble des partenaires.

Les crédits du plan de relance, à dépenser avant début 2010, vont permettre l'élaboration d'un schéma directeur immobilier par une société choisie par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le premier rendu de ce schéma, qui pourrait avoir lieu en séance du CA, est attendu en janvier 2010, pour un rapport final en mars-avril 2010.

**- Contrat d'établissement 2010-2013 :**

La phase de négociation du contrat 2010-2013 a débuté. Une délégation de la DGESIP du Ministère est attendue la 2<sup>ème</sup> semaine de décembre.

**- Passage aux RCE au 1er janvier 2010 :**

Ce passage aux RCE est préparé depuis 18 mois. Des inspecteurs de l'IGAENR ont audité l'Université en juin 2008. L'établissement procèdera au paiement de l'ensemble du personnel, ce qui représente environ 60M€ pour les titulaires et 70M€ au total. Les services se préparent au passage à la paie à façon avec la Trésorerie Générale, prestation de service imposée par le Ministère.

M. Rutkowski demande si à terme l'établissement pourra être autonome dans la gestion de la paie.

M. Warret lui répond que c'est une phase transitoire, et qu'après le 31 décembre 2012, deux choix s'offriront à nous : soit nous récupérons la paie, soit nous continuons à passer par l'opérateur national de la paie.

M. Chabasse ajoute, pour compléter, que le décret mettant en place un opérateur national de paie est antérieur à la loi LRU. Le Ministère a souhaité une sécurisation de la paie en imposant la paie à façon aux universités. Toutefois, l'établissement, avec l'acquisition du logiciel WINPAIE, reste en capacité d'assurer sa propre paie et de maintenir la compétence pour le faire.

M. Rutkowski s'interroge sur le coût lié à cette paie à façon.

L'Université du Littoral et l'Université de Lille 2 passent en même temps que l'UVHC aux RCE, ce qui permet de mutualiser les questions et les pratiques. L'Université de Lille 1, de Lille 3 et d'Artois devraient basculer aux RCE au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**- Master formation des maîtres :**

Pour le dossier master formation des maîtres, l'UVHC souhaite poursuivre le travail avec l'ensemble des universités pour mettre en place le Master préparation au concours de Professeur des Ecoles et préparation au concours d'Enseignant du second degré.

Avant de passer au premier point à l'ordre du jour, M. Rutkowski avoue son exaspération sur l'envoi tardif des documents du CA et demande à ce que le bilan Hygiène et Sécurité soit retiré de l'ordre du jour, les correspondants Hygiène et sécurité ne l'ayant pas reçu auparavant.

Mme la Présidente lui confirme que l'ordre du jour a été envoyé le 22 octobre et le second envoi avec l'autre partie des documents, le 4 novembre.

M. Chabasse souhaite revenir sur la remarque de M. Rutkoswki concernant le document unique de prévention. Ce document est passé au CHS de mars 2009, puis a été proposé à l'ordre du jour du CTP du 24 juin 2009, mais refusé par les organisations syndicales en raison d'un ordre du jour trop conséquent. Aussi, il n'a pu être validé que par le CTP du 21 octobre 2009. Après passage et validation dans les différentes instances, la politique en matière d'hygiène et sécurité pourra être déployée et fera l'objet d'une information aux directeurs de service, aux responsables administratifs et aux correspondants hygiène et sécurité.

Mme la Présidente propose de maintenir ce point à l'ordre du jour.



## **Approbation du compte-rendu du 8 octobre 2009**

**Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention.**

Mme la Présidente propose de passer au point suivant.

### **1<sup>ère</sup> étape dans la construction budgétaire 2010**

M. Warret présente l'arborescence budgétaire 2010 et explique qu'avec le passage au logiciel SIFAC, les notions d'UB et de CR disparaissent pour faire place à des centres financiers (CF). Ces CF sont dotables et exécutables à tous les niveaux de l'arborescence budgétaire. Conformément aux préconisations de l'IGAENR, les CR ont été réduits de moitié. Les intitulés ont été envoyés en mars à l'AMUE puis aux composantes pour l'élaboration de leur budget détaillé.

M. Garnier demande si cette arborescence est figée ou si elle est amenée à évoluer.

M. Warret précise que cette arborescence budgétaire est restée dans les grandes lignes celles de Nabuco.

Par contre, SIFAC permet de gérer des conventions sans un CF spécifique. Enfin, les CR DIR ont été supprimés. Les évolutions seront présentées ultérieurement.

M. Bellalij demande à quoi correspond la ligne « projets »

Mme la Présidente explique que cette ligne est issue du dernier contrat quadriennal 2006-2009 dont le financement dépend de projets. A chaque projet est associé un indicateur. Elle ne peut qu'encourager les composantes à identifier leurs projets et à s'astreindre à une comptabilité de ceux-ci.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

Mme la Présidente informe les conseillers que le modèle de répartition des moyens SYMPA a été réformé en SYMPA 2, qui sera communiqué au plus tôt en janvier 2010. Aussi, la construction du budget initial est basée sur les crédits 2009. Le financement Etat ouvert en budget initial 2010 est supérieur pour toutes composantes au budget initial 2009. Les Directeurs de composantes finalisent leur budget pour que le budget initial de l'établissement soit présenté au CA en décembre.

Mme la Présidente propose de passer au point suivant et donne la parole à M. Ben Yahia, Président du VUC.

### **Subvention VUC**

M. Ben Yahia rappelle que le VUC a connu une période difficile l'an dernier et a du revoir ses ambitions. Il remercie l'UVHC pour le déblocage rapide de la subvention accordée. Il rappelle les grandes manifestations organisées en 2008, les labellisations « sport et femmes », « petite enfance », le partenariat avec Diab'Hainaut.

M. Coutellier demande quel est le nombre de licenciés du VUC et le lien avec le personnel de l'UVHC.

M. Ben Yahia lui répond que sur les 2 500 adhérents, environ 250 à 300 sont des étudiants ou des enfants du personnel de l'UVHC.

M. Rutkowski demande si lors de la période difficile connue par le VUC, des manifestations ont du être annulées.

M. Ben Yahia explique que le club a cherché à maintenir son rayonnement, notamment en travaillant avec les écoles de village. Toutefois, la grande régata n'a pas pu se tenir en 2009. Il termine en rappelant que le VUC n'est pas un club assisté puisque sur les 585 000€ de budget global, 200 000€ proviennent de la cotisation des membres.

M. Défossez demande si le VUC a un réel intérêt pour le personnel et leurs enfants.

Mme la Présidente rappelle que les enfants du personnel sont très présents lors des stages vacances organisés pendant les vacances scolaires.

**Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention.**

### **Tarifs location salles UVHC et gymnases**

M. Chabasse présente les nouveaux tarifs de location de salles à l'UVHC. Désormais, la mise à disposition d'un vidéoprojecteur est prise en compte, ainsi que la distinction entre les tailles d'amphithéâtre. Les frais de gestion forfaitaires pour la réservation ont été inclus.

M. Rutkowski précise que la mise à disposition des installations sportives se fait hors week-end.

Mme la Présidente confirme cette remarque en ajoutant que les installations sportives de l'UVHC sont bien pour les étudiants et non pour les associations extérieures malgré les nombreuses demandes.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Exonération des droits d'inscription doctorants sous contrat doctoral « Ministère »**

M. Millot expose cette proposition du Conseil Scientifique : la mise en place des nouveaux contrats doctoraux, complétés par des monitorats induisent la qualité de membre du personnel aux doctorants. Or, selon la tradition de l'UVHC, le personnel et leurs enfants sont exonérés de frais d'inscription. Sachant que le coût d'une inscription est environ de 350 €, pour les 200 doctorants, le montant exonéré s'élèverait à 70 000€. Au vu de l'importance de ce montant, le Conseil Scientifique propose l'exonération des droits d'inscription pour les doctorants ayant une bourse du Ministère, qu'il y ait monitorat ou non. Initialement, les bourses du Ministère avaient une notion d'excellence. 10 à 12 étudiants sont concernés. Cette valorisation pourrait donner envie à certains étudiants de concourir et aux laboratoires d'être attractifs pour faire de la recherche fondamentale (préconisée par l'AERES).

M. Ourak estime que c'est une bonne chose.

M. Millot ajoute que l'Université de Lille 2 exonère tous ses doctorants de droits d'inscription. Le Conseil Scientifique de l'UVHC n'a pas voulu engager la discussion sur ces bases-là. Il encourage les laboratoires à trouver des financements extérieurs qui pourraient être une aide pour assumer le financement des doctorants et attirer les meilleurs.



Mme la Présidente souhaite faire remarquer que la politique de recrutement des doctorants est du domaine de la politique recherche. Cela peut s'entendre dans le cadre d'un budget recherche d'établissement.

M. Millot confirme que c'est déjà le cas, mais le montant de 350€ par individu ne rend pas l'établissement assez attractif.

M. Ali Mehmeti estime que l'exonération des frais des meilleurs étudiants est un message positif.

Mme Truffert rappelle que la documentation coûte cher pour ces étudiants et que l'exonération des frais de tous aurait un impact sur le budget du SCD.

Mme la Présidente lui répond que l'établissement doit se fixer des priorités.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Sorties d'inventaire**

M. Warret présente les sorties d'inventaires, en précisant, à la demande de M. Bellalij, que la « cession » correspond à une vente aux domaines ou à l'amiable et les biens sont détruits si personne n'est intéressé, alors que le « don » correspond à un bien remis à titre gracieux à une association par exemple.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Créances irrécouvrables de la BU**

M. Warret présente deux cas d'ouvrages non rendus à la BU. Après 3 relances et conformément à la délibération du CA du 16 avril 2009 fixant à 50€ le montant minimal des poursuites contentieuses, ces titres sont à mandater en créances irrécouvrables.

M. Millot demande si, compte tenu de la décision du CA, toutes les créances inférieures à 50€ ne pourraient pas automatiquement être considérées comme irrécouvrables, sans passage au CA.

M. Warret explique que le vote générique global du CA sur la décision de valeur ne suffit pas à décharger l'Agent Comptable.

M. Défossez demande si ce montant est propre à l'établissement.

M. Warret lui répond par l'affirmative et explique que ce montant peut varier de 50 à 100€ en fonction des établissements. Il précise enfin que vu le coût des poursuites contentieuses, au-delà de 50€, cela est laissé à sa propre appréciation.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Présentation des conventions signées dans le cadre de la délégation**

M. Chabasse présente le tableau récapitulatif des conventions signées par Mme la Présidente dans le cadre de la délégation du Conseil d'Administration du 26 mars 2009. Cette délégation

de pouvoir a une durée d'un an, avec présentation d'un récapitulatif tous les 6 mois. Le service des affaires juridiques étudie chaque convention avant signature. Pour information, sur les 6 derniers mois, 7 conventions ont été signées dans le cadre de cette délégation et 12 conventions sont passées au CA.

### **Convention d'application avec la Caisse des Dépôts et Consignations**

Mme la Présidente rappelle que la Caisse des Dépôts accompagne les universités dans leur plan campus et en particulier pour l'élaboration d'un schéma directeur immobilier. Cette convention d'application est une déclinaison de la convention cadre avec la CDC qui accompagne les projets à hauteur de 80% dans une limite de 200 000€ maximum. La CDC, Maître d'Ouvrage a confié la prestation à la société SCET dans le cadre d'un marché public. La convention d'application précise le calendrier, la mise en place d'un comité de pilotage, la date de restitution, le coût de l'opération. A noter que la mention « d'éco-campus » est précisée dans le préambule. La part de l'UVHC est financée par les crédits obtenus dans le cadre du plan de relance.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

### **Approbation du bilan 2008-2009 et du programme de prévention Hygiène et sécurité 2009-2010**

M. Chabasse présente ce document réalisé notamment sur la base des observations des inspecteurs hygiène et sécurité de l'IGAENR, venus en septembre 2008. Le bilan 2008/2009 a été marqué par les conséquences de la vacance du poste d'ingénieur Hygiène et sécurité de plus de 6 mois, la relance du CHS et dans le contexte de la mise en place du CTP.

M. Défossez demande s'il existe une médecine de prévention à Maubeuge.

M. Chabasse lui répond par l'affirmative, cela fait l'objet d'une convention spécifique avec des médecins.

M. Rutkowski aimerait que soit précisée la périodicité des visites médicales.

M. Chabasse lui répond que cela dépend des risques auxquels sont exposés les personnels.

M. Rutkowski est interpellé par le fait que 40% des unités n'ont pas commencé la rédaction de leur plan de prévention.

M. Chabasse rappelle que le document présenté a été présenté au CHS en mars, et doit être présenté sous la même forme au CTP et au CA. Les chiffres ont évolués depuis.

M ; Rutkoswki aimerait que soit organisée une demi-journée par semestre de réunion des correspondants hygiène et sécurité pour échanger sur les retours d'expériences.

M. Chabasse y est favorable et prend acte de réunir de manière régulière ce réseau, avec les chefs de services de la Direction Maintenance Logistique Patrimoine et l'Ingénieur Hygiène et sécurité.

**Vote : adoption à l'unanimité.**



## **Bilan social 2008**

M. Chabasse présente le bilan social 2008 en évoquant les nouveautés de cette version comme les sections CNU dans la répartition des postes Etat des enseignants, les données exhaustives des primes BIATOSS.

Mme la Présidente adresse ses remerciements aux personnes impliquées dans la rédaction de ce bilan social, car les demandes souhaitées ont été prises en compte dans cette version.

M. Rutkoswki revient sur les emplois aidés pour les personnels d'entretien et demande par ailleurs quel sera l'avenir des personnels contractuels pour 2010 et s'il y aura des coupes sombres dans les effectifs.

Mme la Présidente lui répond que le passage aux RCE n'entraîne pas de changement profond. Le CA votera sur le plafond d'emplois de l'établissement (titulaires + contractuels). Elle lui confirme qu'il n'y a pas de construction de budget 2010 avec des coupes sombres pour les personnels contractuels.

M. Chabasse répond à M. Rutkowski concernant les CAE : 17 CAE ont été recrutés en fin d'année universitaire. Cela n'exclut pas la réflexion menée sur l'externalisation dans une logique de site. Cela peut être une opportunité de garantir un emploi en fin de contrat par le biais d'un marché public : la mise en place de la reprise des contrats permet la même qualité de service avec un allègement des charges. Concernant les personnels contractuels, dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, la question se pose en terme de pourcentage de masse salariale. Il s'agit de déterminer quelle gestion des ressources humaines des agents non-titulaires est possible et soutenable.

M. Rutkowski demande ce qu'il en est des CDI et de quels types ils seront.

Mme la Présidente ne peut répondre tant qu'ils ne sont pas rédigés. Les Directeurs des composantes avaient été sollicités pour se positionner par rapport à leurs contractuels mais n'ont pas encore répondu. Le CDI est acquis pour les personnels entrants dans ce cadre et un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sera appliqué. Ces CDI seront bien sûr de droit public.

**Vote : adoption à l'unanimité.**

## **Présentation des comptes de Valutec**

M. Wautier présente le bilan de Valutec dont le chiffre d'affaires est inférieur à l'année précédente. Lors du dernier trimestre 2008, les prémices du ralentissement de l'activité du secteur automobile se sont fait sentir. La société a été touchée jusque fin juin 2009 avec une reprise en août 2009.

M. Ourak demande quel organisme les a certifié Centre de Ressources Technologiques (CRT).

M. Coutellier explique que le label CRT est délivré par le MESR sous couvert de l'AFNOR, organisme indépendant. Le dossier est lourd mais permet une reconnaissance et l'éligibilité à des crédits d'impôts recherche, des subventions.

M. Ourak demande si Valutec envisage une diversification de ses activités.

M. Wautier lui répond par l'affirmative, avec des pistes vers le secteur naval et l'aéronautique notamment.

Mme la Présidente remercie M. Wautier pour sa présentation et propose de passer aux questions diverses.

En l'absence de questions diverses, Mme la Présidence remercie les conseillers et lève la séance à 17h55.

**Etaient présents ou représentés :**

Personnalités extérieures

Mme Lancelle

Collège A

Mme Descargues-Grant

MM. Ali Mehmeti, Defossez, Ezzedine, Millot et Ourak

Collège B

Mme Sforzin

MM. Bellalij, Bonduelle, Garnier, Jénot et Li Crapi

Collège BIATOSS

MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Lavaure et Gorisse

Membres de droit MM. Chabasse et Warret

Membres invités Mmes Decneut, Truffert et Hanneuse  
MM. Coutellier, Piéchowiak et Varago

Ont donné pouvoir M. Gros à Mme Mairesse  
Mme Grant à Mme Sforzin jusqu'à son arrivée  
M. Dheilily à M. Rutkowski  
Mlle Nobécourt à M. Gorisse  
M. Del Campo à M. Bellalij

Fait à Valenciennes, le 30 novembre 2009

La Présidente,

  
Professeur Marie-Pierre MAIRESSE.